



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES Du 18 juin 2026

Sous la présidence de Jean-Louis Philippin

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 3 décembre 2025
3. Communications du bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Préavis N° 01/2026 – Comptes 2025
6. Préavis N° 02/2026 – Modification du règlement sur les émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions
7. Préavis N° 03/2026 – Demande de crédit de CHF 481'150 TTC pour le remplacement d'un véhicule d'extinction du SDIS Terre Sainte
8. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales
9. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : A. BAERTSCHI – M. BERTINAT – F. GAVILLET VOLLENWEIDER – A. HEPP –
Q. JUILLERAT – S. MIR – G. SAGNA – J. WILDBERGER

2. Procès-verbal de l'assemblée du 3 décembre 2025

Le procès-verbal du 3 décembre 2025 est approuvé par 35 oui, 0 avis contraire, 2 abstentions (37 votants).

3. Communications du bureau

Chères collègues,

Alors que cette législature touche à sa fin, je souhaiterais prendre quelques instants pour remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la vie de notre Conseil communal au cours de ces cinq dernières années.

Nous avons partagé de nombreuses séances, étudié quantité de préavis, débattu de règlements, de finances, d'aménagements et de projets communaux. Les avis n'ont pas toujours été les mêmes, mais j'ai toujours apprécié la qualité des échanges et le respect qui ont caractérisé nos discussions. C'est cela qui fait la force de notre démocratie locale.

J'aimerais adresser un remerciement particulier à nos collègues qui quittent aujourd'hui le Conseil communal :

18.06.2026

Alex Baertschy, Serge Mir, Jörg Wildberger, Georgette Marchand, Max Borean, Adelin Coigny, Alexandra Hepp, Clarisse Morgan, Francis Deperrois, Jean-Luc Ray, Olivier Emery, Pierre Bignens, Quentin Juillerat et Riccardo Sansonetti, qui nous a hélas quittés trop tôt.

Merci pour votre engagement, votre disponibilité et le temps consacré à notre commune. Dans un monde où chacun est déjà très sollicité, l'engagement citoyen mérite d'être salué. Vous allez désormais pouvoir profiter de vos soirées avec un avantage non négligeable : ne plus découvrir, dans votre boîte mail, des préavis et le procès-verbal à lire avant la semaine suivante !

Je tiens également à adresser un remerciement tout particulier à Thomas Chevalier, notre secrétaire. Son professionnalisme, sa disponibilité, sa rigueur et sa patience ont été précieux pour chacun d'entre nous. Pour moi qui ai eu l'honneur de présider cette assemblée, je sais combien son soutien est indispensable au bon fonctionnement du Conseil. Cher Thomas, au nom de tous, merci pour ton travail remarquable et ton engagement sans faille.

Je souhaite également saluer deux membres de la Municipalité qui terminent leur mandat : Stéphanie Emery et Claude Hilfiker.

Au fil des années, nous avons entretenu une collaboration constructive, toujours guidée par l'intérêt de notre commune. Je tiens à remercier Stéphanie Emery pour son engagement et sa détermination, notamment dans le dossier de la piscine des Rojalets, qu'elle a porté avec conviction. Je remercie également Claude Hilfiker pour son expérience, sa disponibilité et son sens du service public tout au long de son mandat.

À toutes celles et tous ceux qui nous quittent, à ceux qui poursuivent leur engagement et aux nouveaux élus qui nous rejoindront prochainement, j'adresse mes meilleurs vœux de succès et de satisfaction au service de notre commune.

Et comme tout bon président doit savoir conclure dans les délais impartis, je m'arrêterai ici avant qu'une commission ad hoc soit créée pour examiner la longueur de mon discours.

Merci à toutes et à tous pour votre confiance, votre engagement et les moments partagés au cours de cette législature.

4. Informations de la Municipalité

Le Syndic

- S'associe aux remerciements du Président et indique que, durant cette législature, 50 préavis ont été présentés et acceptés, portant le total, depuis qu'il est Syndic, à 161 préavis, tous acceptés. Il salue la bonne entente et le comportement du Conseil et des membres des commissions. Assistant à d'autres aérôpages et informé du déroulement des échanges dans d'autres collectivités, il mesure la différence et en félicite le Conseil. Il remercie le Président pour sa disponibilité envers le Conseil et la Municipalité. Il se réjouit qu'il ait repris le flambeau.

- En tant que Président de la commission de sécurité de Terre Sainte, il indique que la demande faite au Conseil d'État pour obtenir davantage de moyens sécuritaires a été entendue. Il a reçu l'information orale du chef de poste de Coppet, M. STOCKBÜRGER, selon laquelle un à deux agents supplémentaires seront mis à disposition à la gendarmerie de Coppet.

L'aspect sécuritaire est un volet important ; comme il l'a résumé dans le Myarolan, la situation n'est pas inquiétante. Il note une différence entre la perception d'insécurité et l'insécurité elle-même. Le phénomène de cambriolage reste stable, voire en légère diminution, malgré une légère augmentation de population en Terre Sainte. Un tissu sécuritaire a été mis en place dans un contexte juridique et administratif compliqué, qui semble porter ses fruits.

Il alerte cependant sur le phénomène des faux policiers. Une vague de personnes se faisant passer pour des policiers, avec astuce et habileté, vise les personnes âgées, qui peuvent être moins attentives, plus craintives et peut-être plus crédules. Il conseille de rester attentif.

Enfin, un nouveau phénomène se développe : des appels durant lesquels personne ne parle. Il insiste sur le fait de ne pas parler, car la voix peut être recréée afin de produire d'autres types de messages destinés à des proches.

- Au sujet du bouclier fiscal, la Municipalité a demandé à connaître le préjudice causé à la Commune par la mauvaise pratique cantonale. Fuyant dans un premier temps, le Canton oppose le secret fiscal au sujet des impôts communaux qu'il est pourtant mandaté pour prélever.

Après insistance, des Communes se sont rassemblées pour mener une réflexion, puis entreprendre des démarches concrètes. Il y a deux semaines, au moment de l'envoi du courrier, le Conseil d'État a indiqué dans son communiqué de presse que le préjudice total pour le Canton s'élève à environ CHF 202 millions non prélevés, dont CHF 61 millions pour les Communes. Il a indiqué qu'il fournirait aux Communes en ayant fait la demande les informations sur les montants dont elles ont été privées. Sur cette base, pour Mies, la Municipalité réfléchira avec le prochain Conseil communal à l'attitude à adopter. Le Syndic formule deux réflexions : il faudra s'interroger sur la méthode, car le montant semble plus faible que ce qui pouvait être déduit du rapport Paychère. Il faut s'attendre à ce que le Canton se montre réticent à dédommager, avec des arguments tels que celui des dommages théoriques : si l'impôt avait été prélevé correctement selon la loi, les bons contribuables seraient partis et, par conséquent, l'impôt n'aurait pas été prélevé. Il fera valoir, avec plus de subtilité et de complexité, que si ces impôts avaient été versés, ils seraient passés dans la « moulinette » péréquative. Les principales victimes seront les communes bénéficiaires de la péréquation.

- Le braqueur du Bancomat a été arrêté en Hollande et l'agresseur de l'employé du CMS a également été arrêté.

S. EMERY informe sur la piscine-patinoire :

- la population s'est approprié les lieux, avec :
 - 700 élèves du primaire ont la chance de pouvoir y aller une fois par semaine,
 - le nouveau club de natation a déjà 150 membres,
 - les cours d'aquagym ont été pris d'assaut,
 - le club de hockey est ravi,
- côté finances : en 2022, il avait été annoncé un coût de CHF 24 millions. Le décompte final est quasiment terminé et annonce un décompte final de CHF 22 millions, soit 8% de moins qu'annoncé et seulement 13% de plus qu'annoncé et validé dans les Conseils communaux en 2013. Malgré :
 - l'ajout d'un étage pour les bureaux d'ARSCO, non prévu dans les premières estimations,
 - l'agrandissement et la refonte des sous-sols,
 - la canalisation des SITSE à déplacer,
 - 8 années de procédure juridique,
 - plus de 15% d'augmentation de l'indice du coût de la construction,
 - la défaillance de nombreux professionnels
 - de nombreuses autres mauvaises surprises en cours de route

Le coût de la construction et des frais financiers est de CHF 24.- par habitant, tout en respectant les délais d'ouverture annoncés en 2022 et en gardant une marge pour des travaux restant à terminer (aménagement des extérieurs et quelques problèmes de condensation à corriger dans la patinoire). En tant que Présidente du Comité de pilotage depuis 2013, elle est très heureuse d'avoir pu contribuer à la réalisation de

cette belle infrastructure et surtout de pouvoir terminer son mandat sur ces bonnes nouvelles.

Elle est acclamée par le Conseil communal.

C. HILFIKER informe sur :

- le PACOM : réception, au 27 avril, de la part de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) :
 - de remarques sur le projet de plan et de règlement déjà mis à l'enquête en mars 2025,
 - de remarques sur des éléments soumis à examen préalable pour mise à l'enquête complémentaire.

Certains éléments ont été modifiés en fonction de ces remarques et de certaines oppositions. Concernant les principes d'aménagement, la DGTL a relevé des points de non-conformité en matière de dimensionnement, de plus-values et d'affectation. Les détails seront examinés lors d'une discussion prévue avec la DGTL, en présence du Syndic, de G. DERIAZ et de lui-même. Quelques conformités sont ressorties en matière de patrimoine naturel, de protection de l'environnement, de coordination et d'aménagement du territoire, ainsi que de prévention des accidents majeurs. Quelques détails restent à discuter avec la DGTL. Il ne peut pas donner de calendrier, mais estime que ces points devraient pouvoir être résolus lors d'une séance, selon un mode opératoire qui sera proposé.

- un échange de lettres avec la commission des dons pour les projets internationaux. Conformément à la sélection de la commission, trois projets ont été retenus :
 - Médecins du monde Haïti : agir contre les violences basées sur le genre (CHF 11'000),
 - Reforestation en Ouganda (CHF 12'000),
 - Insertion professionnelle en Equateur (CHF 12'000).

Il communique les remerciements de la FEDEVACO aux membres de la commission, ainsi que le souhait d'avoir une interaction directe afin de donner un retour sur les projets déjà financés grâce à notre aide.

- la traversée du village : lors d'une séance tenue ce jour avec l'assistant maître d'ouvrage et le bureau d'ingénieurs, le décompte final a été transmis avec une moins-value d'environ CHF 100'000 par rapport au montant du préavis.
- pour l'école, une séance de pré-adjudication concernant les forages géothermiques aura lieu demain matin. Sur les CHF 3.6 millions, il reste CHF 800'000 de travaux prévus et CHF 2 millions déjà facturés. La moins-value prévisionnelle est estimée entre CHF 400'000 et CHF 800'000.
- Le port : Le préavis, s'élevant à CHF 6.5 millions (soit 2 fois CHF 3.25 millions), a été respecté, malgré la hausse des coûts des matières premières liée à la guerre en Ukraine.
- la renaturation du Tory : le préavis prévoyait CHF 2.6 millions (soit deux fois CHF 1,3 million) et ne souffrira d'aucun dépassement. À noter qu'une fois les subventions versées, couvrant 95 % des coûts, il restera 5 % à la charge des communes.
- à la suite de la réunion Group-it organisée dans le cadre du PECC, ceux qui n'ont pas pu participer auront l'occasion de s'inscrire en tant que myarolans, à des séances avec cinq autres communes participant au même projet : Tannay, Commugny, Coppet, Crans et Bogis Bossey. Ces séances intéresseront particulièrement les propriétaires s'interrogeant sur la rénovation énergétique en leur donnant accès à un diagnostic plus poussé, autorisé par les Communes. Cela afin de permettre un appel d'offres groupé en fonction des besoins exprimés. Ces séances auront lieu fin septembre et début octobre. Une

communication sera faite sur le site, l'application PanneauPocket et un tout-ménage sera distribué.

S. MEIER informe :

- À la suite d'une remarque pertinente sur la sécurité du trafic routier entre la route de la Gare et la traversée du village, plusieurs solutions ont été envisagées :
 - Marquer une ligne jaune cyclable sur la montée pour les vélos non électriques. Cependant, à la suite d'un appel à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), cette solution s'avère impossible.
 - Sécuriser les deux passages piétons au niveau de la gare. Les voitures ont beaucoup de peine à s'arrêter, spécialement le matin. L'installation de petits pointillés réfléchissants sur les côtés est envisagée pour les rendre plus visibles.
 - Après le passage en zone 30 de la traversée du village, le trafic reste trop rapide. Il est envisagé d'installer un radar pédagogique afin de ralentir les véhicules à l'approche du passage piéton, surtout pour la sécurité des enfants aux alentours de 8h30. Quant à la mise en place d'un patrouilleur scolaire, elle est étudiée avec l'association des parents d'élèves afin de trouver des parents bénévoles disponibles.
 - La petite abeille à l'entrée du village, en face de Milo, n'est pas assez visible ; il n'est toutefois pas possible d'installer un panneau, qui pourrait induire les cyclistes en erreur. Un marquage au sol au moyen d'une ligne blanche sera réalisé.
- Dépassement du préavis du nouveau centre sportif (CHF 3.4 millions) de CHF 220'000, soit 6.4 %. Ce dépassement comprend l'ajout d'une pergola bioclimatique sur la terrasse, des travaux d'isolation et de modification, l'amélioration de la signalétique, le marquage des portes et la modification de la ventilation. Pour la cuisine, des améliorations ont été apportées à la suite d'une discussion entre le cuisiniste et le gérant de l'époque : modification des crédences, ajout de matériel, ainsi que du mobilier du restaurant en supplément. Les problèmes d'odeurs dans le bâtiment ont nécessité des études et des recherches qui ont représenté un coût. Les modifications semblent fonctionner pour le moment.

5. Préavis N° 01/2026 – Comptes 2025

S. MASCALI se réjouit des annonces de moins-values sur les préavis, qui permettent de compenser certains dépassements. Il présente le préavis N° 01/2026 (annexe 1).

Il annonce avec fierté l'obtention du label Cyber Safe pour la Commune.

Le Président demande la lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion.

X. MONTET présente le rapport de la Commission de gestion qui recommande au Conseil communal d'accepter les comptes 2025 tels que présentés.
En conclusion, il remercie Madame Rabunal pour l'excellence de son travail.

S. MASCALI explique que Mme RABUNAL a eu un accident de ski et a piloté depuis son domicile le service comptable. Les collaboratrices ont pu assumer les responsabilités, malgré cette absence. Il la remercie pour son travail et son implication malgré cette situation.

Le Conseil acclame Mme RABUNAL.

Le Président ouvre la discussion.

Faute de prise de parole, le Président clôt la discussion et procède au vote :

- d'accepter les comptes 2025 tels que présentés.

Le préavis N° 01/2026 est accepté à l'unanimité (37 votants).

6. Préavis N° 02/2026 – Modification du règlement sur les émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions

C. HILFIKER présente le préavis N° 02/2026.

Le Président demande la lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion.

J.-L. RAY présente le rapport de la Commission de gestion, qui recommande au Conseil communal d'approuver le préavis N° 02/2026.

Le Président ouvre la discussion :

F. MARCHAL questionne les montants et la pratique par rapport aux communes avoisinantes.

C. HILFIKER explique que Mies est la seule commune à ne pas taxer. Les tarifs ont été calqués sur ceux de la commune de Tannay.

J.-P. STREIT questionne l'application de la tarification « dépôt, échafaudages, installation de chantier » dans le cadre de travaux de rénovation d'une maison par exemple.

C. HILFIKER explique que cette tarification ne s'applique que lorsque l'installation de chantier touche au domaine public.

Il note qu'un ajout a été fait pour les requêtes d'abattage d'arbres, qui sont très chronophages en raison de l'envoi de courriers et des visites sur place.

Le Président clôt la discussion et procède au vote :

- d'accepter les modifications du règlement relatives aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions, telles que proposées par la Municipalité.

Le préavis N° 02/2026 est accepté à l'unanimité (37 votants).

7. Préavis N° 03/2026 – Demande de crédit de CHF 481'150 TTC pour le remplacement d'un véhicule d'extinction du SDIS Terre Sainte

S. MEIER présente le préavis N° 03/2026.

S. MASCALI demande s'il est prévu de revendre le véhicule.

S. MEIER indique qu'il devrait être cédé à un musée.

Le Président demande la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

F. MARCHAL présente le rapport de la Commission des finances qui recommande au Conseil communal :

- d'approuver le préavis municipal N° 03/2026 relatif à une demande d'un crédit de CHF 481'150.- TTC pour le remplacement d'un véhicule d'extinction du SDIS Terre Sainte
- de financer l'acquisition de ce véhicule par la trésorerie courante du SDIS Terre Sainte
- d'autoriser la commune boursière de Coppet d'emprunter si nécessaire le solde de l'acquisition, soit un montant de CHF 103'840.-
- d'autoriser la création d'un compte de préfinancement pour l'acquisition d'un véhicule en remplacement du fonds de réserve actuel (exigence MCH2)

Le Président ouvre la discussion :

J.-V. DE SAUSSURE demande s'il y a une réflexion sur l'achat d'un véhicule électrique ou hybride au vu de la durée de vie du véhicule, en sachant que le fournisseur propose ce type de véhicule.

S. MEIER explique qu'au vu de l'expérience de la balayeuse et des problèmes rencontrés, cette solution ne serait pas adaptée à ce type de véhicule.

G. MARCHAND note qu'en 2035 il n'y aura plus de véhicules thermiques neufs et demande si celui-ci sera toujours utilisable.

J.-L. PHILIPPIN explique que la législation prévoit l'arrêt de la production de ces véhicules, mais qu'ils resteront utilisables.

J.-P. STREIT demande s'il y a des subventions de l'ECA pour les pompiers.

S. MEIER explique que certains véhicules sont financés par l'ECA dans la flotte, entre autres.

J.-P. STREIT demande s'il n'a pas été homologué par l'ECA. Il rappelle que ce problème s'était déjà présenté par le passé avec une nacelle.

S. MEIER n'a pas cette information.

F. MARCHAL note que les montants annoncés sont très conséquents. La commission a donc posé la question à l'employé communal de Coppet qui suit les véhicules du SDIS sur la pertinence de l'augmentation des caractéristiques, comme la hausse de la capacité en eau ou la fonction 4x4, etc. Il a assuré que le SDIS s'est limité aux besoins essentiels. Cette information a été prise de bonne foi, tout en sachant qu'une période complexe s'annonce pour les finances communales. Tous les organismes régionaux, financés en proportion, se doivent d'être raisonnables quant aux dépenses à venir. L'an dernier, le remplacement d'un véhicule a déjà été voté et d'autres seront changés à l'avenir. Un message sur les restrictions budgétaires devait donc être passé.

J.-L. PHILIPPIN questionne l'intérêt de cet investissement pour la sécurité au vu des événements récents.

F. MARCHAL informe que le besoin a été reconnu, mais que la question a été posée à cette personne, impliquée dans le suivi des finances du SDIS et dans le processus de décision.

P. MEIER note que la balayeuse électrique a coûté environ la moitié du prix de ce véhicule de pompier et trouve que cet investissement reste raisonnable.

Le Syndic trouve la remarque de F. MARCHAL intéressante d'un point de vue général, car elle met en exergue une réalité. Une part importante du budget est confiée aux organisations intercommunales comme le SDIS, les SITSE ou l'école. La remarque est légitime et des arbitrages restent nécessaires, même si concrètement, cela n'affectera pas les comptes. Il en tire pour conséquence qu'il est important que la commune soit représentée dans ces organismes intercommunaux afin d'y porter notre voix et nos préoccupations de sobriété des coûts, d'efficacité des choix et des arbitrages. La commune de Mies a bien été représentée dans ce cadre et il espère que sa voix a été entendue et écoutée.

C. HILFIKER a entendu, à l'assemblée des Syndics, que le risque d'incendie de broussailles et de forêts avait été mentionné et qu'il augmente en fonction de la météo. Encore la semaine dernière, à proximité de la Faverge, une personne qui débroussaillait au chalumeau a déclenché une intervention. Il y a beaucoup de forêts sur la commune et des moyens d'intervention sont nécessaires. Il n'est ni anachronique ni exagéré de fournir ce véhicule au SDIS.

Le Président clôt la discussion et procède au vote :

- d'approuver le préavis municipal N° 03/2026 relatif à une demande d'un crédit de CHF 481'150.00 TTC pour le remplacement d'un véhicule d'extinction du SDIS Terre Sainte ;
- de financer l'acquisition de ce véhicule par la trésorerie courante du SDIS Terre Sainte ;
- d'autoriser la commune boursière de Coppet d'emprunter si nécessaire le solde de l'acquisition, soit un montant de CHF 103'840.00 ;
- d'autoriser la création d'un compte de préfinancement pour l'acquisition d'un véhicule en remplacement du fonds de réserve actuel (exigence MCH2).

Le préavis N° 03/2026 est accepté par 36 oui, 0 avis contraire et 1 abstention (37 votants).

8. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

J.-V. DE SAUSSURE a siégé la veille au Conseil intercommunal de Région de Nyon, à Dully, et rapporte :

- la validation des comptes 2025, excédentaires.
- la validation du rapport d'activité, dont il met un exemplaire à disposition, expliquant les actions dans les différents domaines que sont le territoire, l'environnement, la communication.
- Le vote de 4 préavis :
 - courses expérimentales de bus TPN,
 - projet d'accessibilité culturelle aux personnes en situation de handicap,
 - convention pour le parc animalier de la Garenne,
 - requalification d'une route à Eysins avec une piste cyclable.

9. Divers et propositions individuelles

H. JOCHAUD DU PLESSIX communique une bonne nouvelle : la Municipalité a reçu un courrier portant décision de classement pour la protection des marais de la Versoix, du pont de Grilly jusqu'à Versoix, laquelle sera mise à l'enquête du 20 juin au 20 août. Il a consulté les documents mis à disposition et note qu'au vu de l'argumentation appuyant cette décision de classement, il est difficile de comprendre que le projet de décharge se poursuive, même redimensionné. La maîtrise foncière n'étant pas assurée pour les promoteurs du projet, celui-ci serait redimensionné à la baisse, se déplacerait sur la commune de Commugny en direction de Chavannes-des-Bois, et la commune de Chavannes-de-Bogis ne serait théoriquement plus concernée et n'aurait plus à se déterminer. Il continue cependant d'être question de déposer des déchets B sur un terrain en pente s'inclinant en direction de la Versoix. L'État devra à nouveau établir un examen préalable d'ici à la fin 2026 et il ne devrait pas y avoir de mise à l'enquête avant 2027.

E. GAUD DE BUCK demande si la commune de Mies peut se prononcer contre.

H. JOCHAUD DU PLESSIX rappelle que la commune de Mies est propriétaire de deux parcelles dans les marais de la Versoix, mais que, si le projet est redimensionné, il s'éloigne de ces parcelles : la commune de Mies n'est alors plus un voisin direct du projet et sa position s'en voit affaiblie.

Le Syndic explique que la question qui se posera sera de savoir s'il existe une légitimation à agir. Des discussions sont en cours à l'assemblée des Syndics de Terre-Sainte afin d'assurer une certaine cohérence. Le projet semble se concentrer sur le seul territoire de Commugny. Il faudra voir comment cette commune se positionnera. Tout le monde reconnaît le besoin d'une décharge, mais personne ne la veut à côté de chez soi. Il existe une préoccupation de ne pas servir de décharge aux Genevois. Tout cela s'inscrit dans un temps long et le sujet sera suivi avec attention.

J.-L. PHILIPIN remercie les volontaires pour le dernier dépouillement.

C. HILFIKER mentionne que, lors du dernier Conseil intercommunal des SITSE, l'avant-veille, un préavis de CHF 3.5 millions a été voté : il s'agit de la première partie des investissements nécessaires pour se relier à la Régie des eaux gessiennes au Mont-Mouret, afin d'améliorer le régime de pression. Ce projet implique la traversée de la Versoix par des conduites sous pression à un endroit validé par la Direction générale de l'environnement (DGE). En matière de défense incendie, le centre commercial de Chavannes est un point noir du canton de Vaud, car la pression y est insuffisante pour assurer une défense incendie. Le régime de pression s'égalisera entre l'est et l'ouest du territoire.

C. STEVENS a adressé un message au mois de janvier, à la suite de la tragédie de Crans-Montana, au sujet de la protection incendie sur nos lieux publics. Elle souhaite s'assurer que la Commune n'ait aucune responsabilité si quelque chose arrivait dans un lieu public.

Le Syndic considère cette question légitime et note que la législation vaudoise est assez floue. En l'état, dans la législation vaudoise, les communes sont responsables de la problématique de la sécurité incendie au moment de la délivrance du permis d'habiter ou d'exploiter. À la suite de ce triste événement, le Conseil d'État note que les Communes peuvent effectuer des contrôles, si nécessaire, sur la sécurité des bâtiments. La définition de la conformité d'un bâtiment en matière de sécurité est une question subtile et compliquée. Pour la résumer, il s'agit de savoir si le bâtiment doit être conforme à la législation en vigueur au moment de la délivrance du permis ou

aux dispositions en vigueur à ce jour. Une complexité supplémentaire tient au fait que, selon la taille et la nature de l'immeuble, cela relève de la Commune ou de l'ECA. Fort de ces réflexions, le Canton a rappelé la responsabilité des Communes et annoncé qu'une réflexion était en cours afin de faire évoluer la législation en vigueur. A Mies, la question s'est posée. La plupart des lieux publics étant récents ou venant d'être rénovés : l'école, au Sorbier, la Couronne, les contrôles nécessaires pour s'assurer de la mise en place des mesures ont été effectués. Par chance, S. EVRARD, technicien communal et officier pompier, a réalisé un rapport interne sur l'état des immeubles appartenant à la Commune. Le rapport est très rassurant. La Municipalité a tout de même décidé de demander un audit sécuritaire, car seul un expert reconnu par l'ECA peut délivrer des attestations ayant valeur en cas de difficultés à cet égard. Il a été décidé d'attendre une évolution de la législation avant la mise en œuvre de cet audit, sauf si le Canton venait à trop tarder sur cette évolution réglementaire. Ce drame va induire des coûts majeurs pour un nombre important de Communes

S. MASCALI note que la fréquence des contrôles n'a pas été décidée. Le Conseil d'État devrait communiquer sa décision fixant ces règles dans le courant de l'année.

F. MARCHAL revient sur la présentation Group-it. Il suggère que les éléments principaux et les étapes par lesquelles un propriétaire doit passer, l'état actuel des subventions et déductions, ainsi que les sociétés recommandables devraient figurer sur le site de la Commune.

J.-P. STREIT demande si la Commune de Mies rejoint d'autres Commune pour la participation aux frais d'enlèvement de nids de frelons.

Dans un autre registre, au chemin de la Faverge vers le dernier bâtiment construit, un pin ayant été enterré à un mètre de profondeur est voué à mourir.

Le Syndic prend note pour le pin enterré.

C. HILFIKER explique qu'ils sont dans un cycle de mouvement de terre. Il ne sait pas s'il va être déterré, mais devrait visiter le lieu la semaine prochaine.

Le Syndic rappelle la décision de la Municipalité de ne pas participer à la destruction des nids de frelons, car il s'agit d'un processus particulier qui implique de savoir où s'arrêter selon les types de nuisibles. Il convient toutefois de reconnaître le fléau que représentent les nids de frelons asiatiques. Deux moments se distinguent : l'apparition du nid primaire, qui semble techniquement facile à éliminer si cela est fait dans de bonnes conditions, puis celle du nid secondaire, plus gros et plus complexe, qui nécessite l'intervention de professionnels. Le Canton a pris des décisions concernant la destruction des nids secondaires, avec une participation de CHF 400 pour les propriétaires concernés. Pour les Communes, il existera une obligation de vérification à différents moments de l'année, comme pour les chenilles processionnaires.

R. CLAVIEN a été interpellé par un citoyen au sujet du symbole de Mies, la pierre à Pény, qui n'est pas bien entretenue.

C. OLIVER demande si les piétons ont la priorité dans une zone 30 km/h en dehors des passages piétons.

Le Syndic explique que cette priorité existe dans les zones à 20 km/h et qu'en principe, dans les zones à 30 km/h, il n'y a pas de passages piétons. La Commune a été autorisée exceptionnellement à conserver les passages piétons.

C. HILFIKER ajoute qu'il est également vrai que dès qu'un piéton met le pied sur la route, le véhicule doit s'arrêter.

P. MEIER, en sa qualité de membre du groupe PECC, note qu'un vote a eu lieu lors du dernier Conseil afin d'accorder un budget permettant aux habitants de Mies d'avoir accès à Group-it. Cet outil permet de réaliser une analyse indépendante afin d'aider la population dans ce type de projet.

J. SHELDON a constaté, il y a environ deux semaines, sur la route du Village, la présence d'un sac poubelle éventré par un animal. Il est surpris de voir que la voirie a le droit de déposer des sacs poubelles dans la rue.

C. HILFIKER indique qu'il n'y a pas d'obligation ; le dépôt est possible dès 6 heures le jour de la levée. Certains les déposent le soir précédent, avec le risque que les renards les ouvrent.

J.-V. DE SAUSSURE salue et remercie la Municipalité, et notamment S. MEIER, dont l'action mériterait davantage de communication. Il a constaté à la déchetterie que Mies faisait partie des premières Communes à disposer d'un point de collecte BottleBack. Il s'agit d'une initiative lancée par trois vigneronnes : L. PACCOT (Domaine La Colombe), N. GRAFF (Domaine le Satyre) et C. CRUCHON (Domaine Henri Cruchon), et rejointe aujourd'hui par une vingtaine de domaines viticoles, pour la réutilisation des bouteilles de vin. Quitte à boire du vin, autant boire du vin local dans une bouteille réutilisable qui pourra être rapportée à la déchetterie de Mies.

S. MEIER note que c'est sur le point d'être mis en place et qu'elle n'en a pas encore parlé.

C. ZUNDEL demande s'il est envisageable qu'un jour on puisse recycler les plastiques.

Le Syndic indique qu'il prend note de la question, car il y a beaucoup de progrès techniques en la matière. Il souhaiterait donner une réponse plus circonstanciée.

G. MARCHAND, habitante du Chemin des Ouches, signale que le miroir est dangereux car il est mal positionné : en débouchant sur la route du Village, la voiture qui arrive se trouve dans l'angle mort.

Ensuite, elle rappelle sa demande d'un éclairage pour le passage des CFF, surtout en hiver.

S. MASCALI explique qu'une réflexion est menée et que la recherche d'une solution est en cours.

S. MEIER ajoute qu'une réflexion sur du solaire a été faite car il y a un problème de connexion. Cependant pour le moment cette solution est hors budget. Le travail sur le sujet est en cours.

V. LAGERGREN note qu'avant les travaux de réfection de la route, il y avait un miroir à côté de la fleuriste. En débouchant de la Vy de Montorge pour tourner à gauche, il est très difficile de voir les véhicules qui arrivent. Le miroir se situait à gauche de la fleuriste, dans l'angle en descendant la Vy à Vaux.

Le Syndic prend note mais le sujet est délicat car le Canton ne veut pas de miroir. La pose sur le domaine privé implique des demandes aux propriétaires concernés. S'il s'agit du domaine public, le sujet pourra être étudié.

J.-L. PHILIPPIN a posé la même question deux ou trois ans auparavant pour le croisement entre le chemin Sous-Voie et la route de Suisse, où il est difficile de voir les vélos arrivant à toute vitesse, cachés par le mur. Le voyer avait alors répondu que ce n'était pas utile et pouvait même être dangereux.

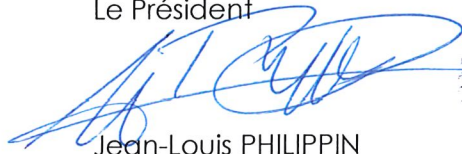
S. MEIER indique recevoir la même réponse.

C. STEVENS remercie S. EMERY pour le travail accompli pendant ces 15 années en tant que municipale. (annexe 2)

La parole n'est plus demandée. La séance est levée à 20h28.

A la demande du Président du Conseil communal de Mies, les différents discours de remerciements prononcés à l'issue de cette dernière assemblée du Conseil communal de Mies de la législature 2021-2026, sont annexés à ce procès-verbal (Annexe 3).

Le Président



Jean-Louis PHILIPPIN



Le Secrétaire



Thomas CHEVALIER

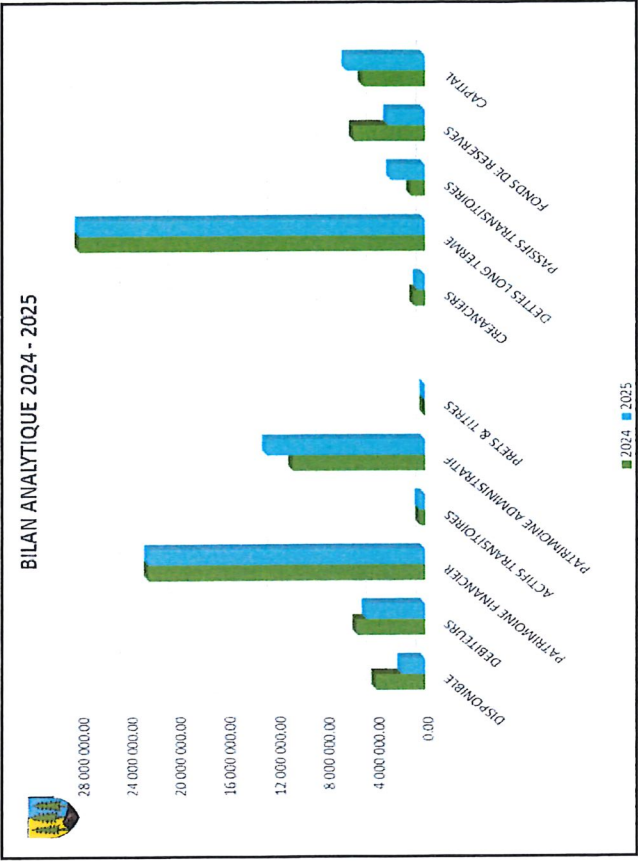


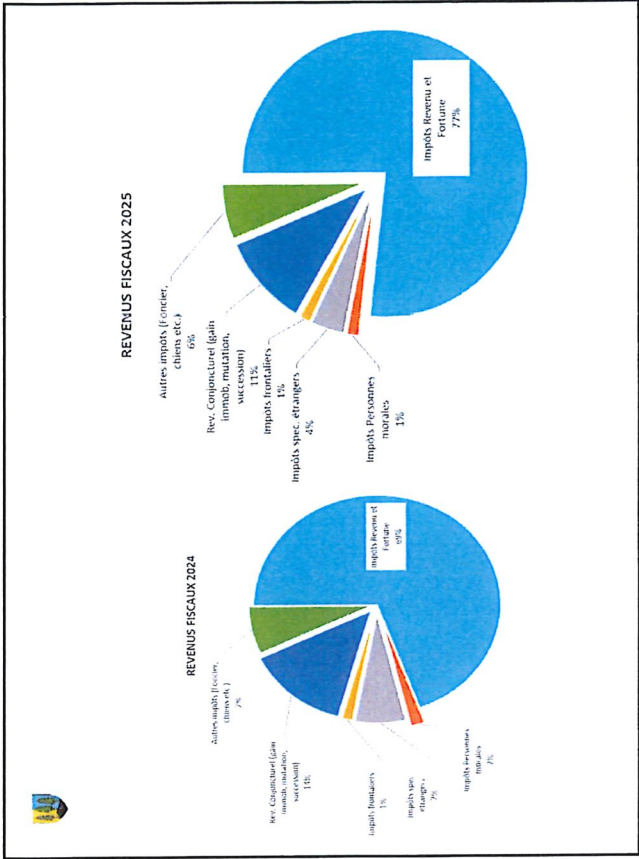
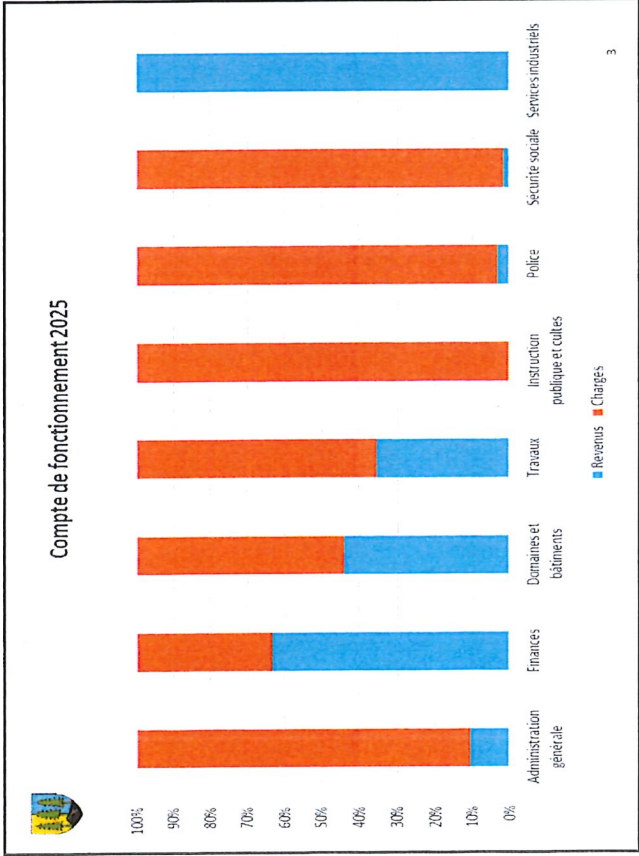
Séance du Conseil Communal

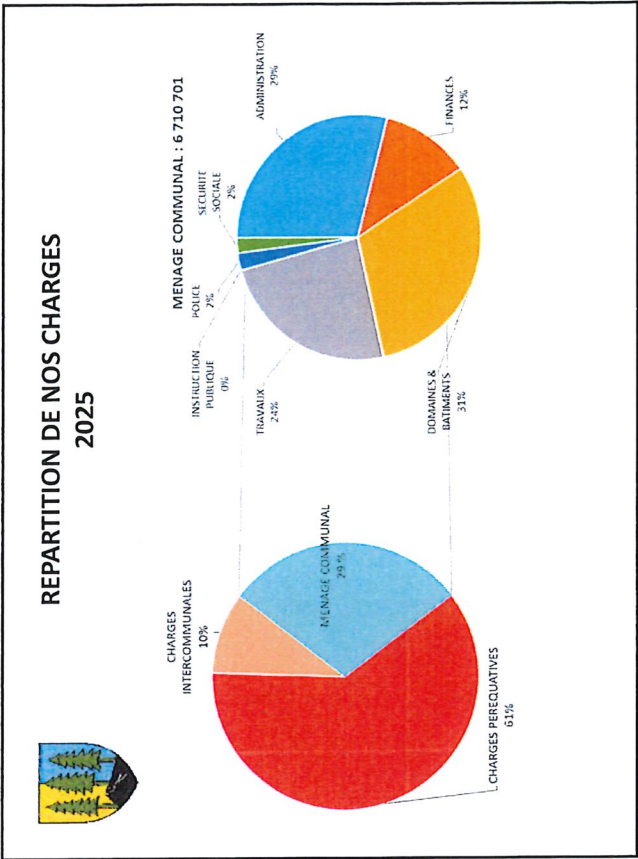
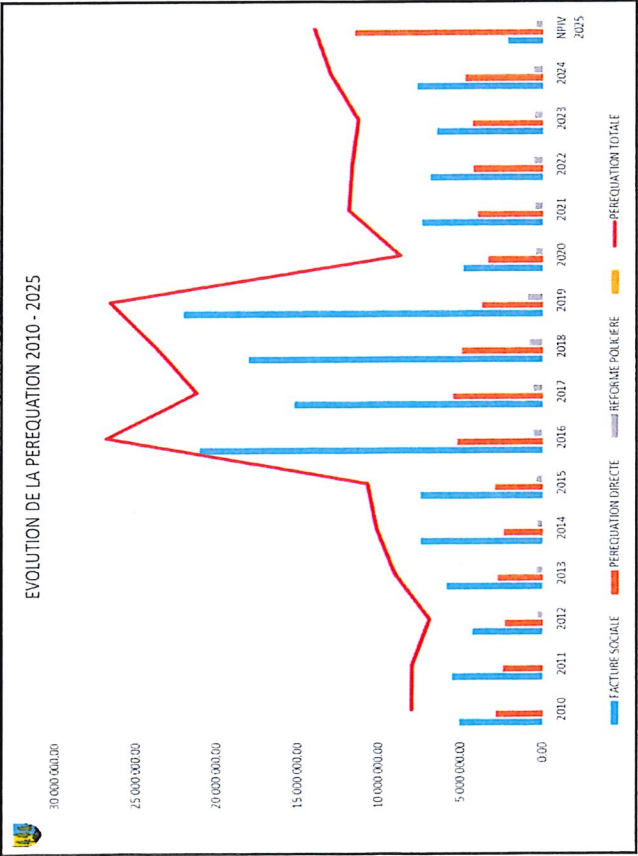
de Mies

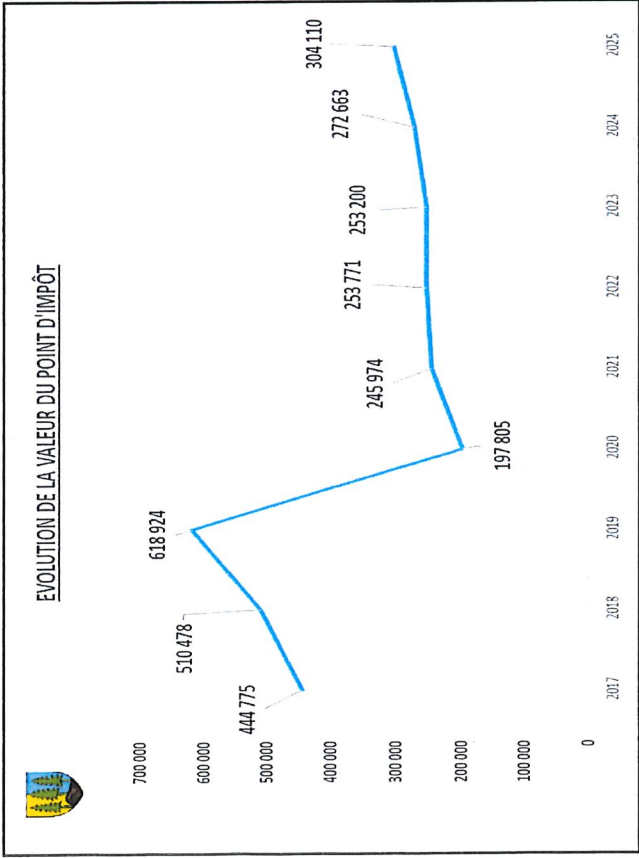
du 18 juin 2026

Comptes 2025



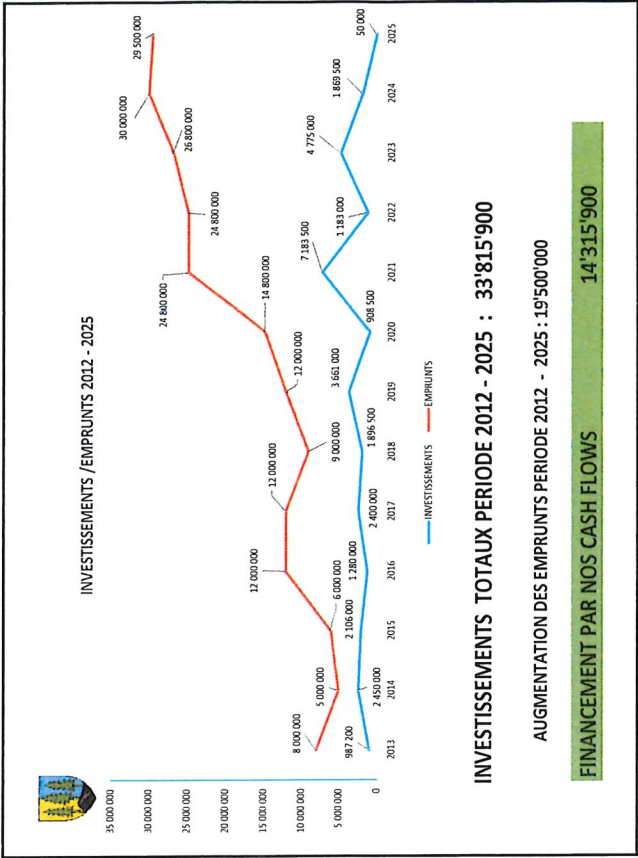


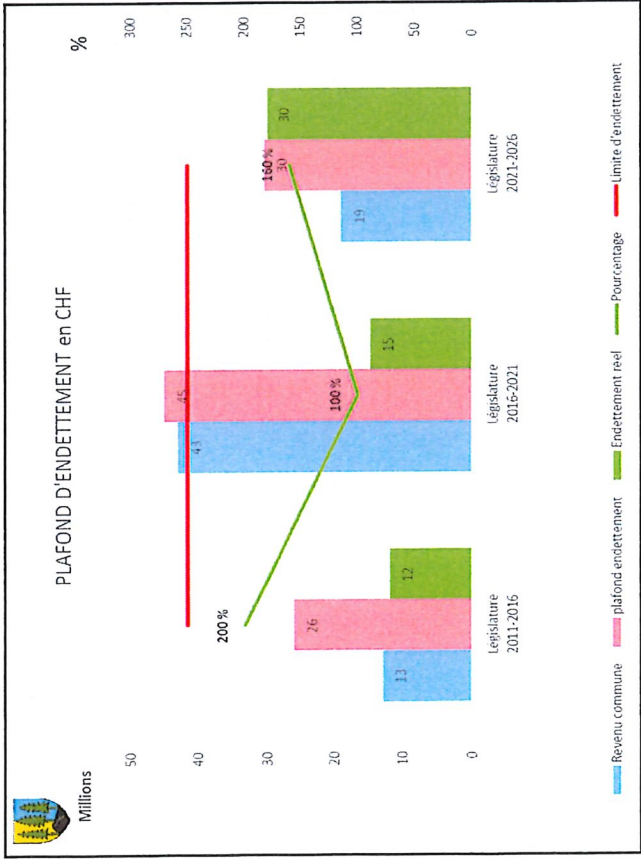




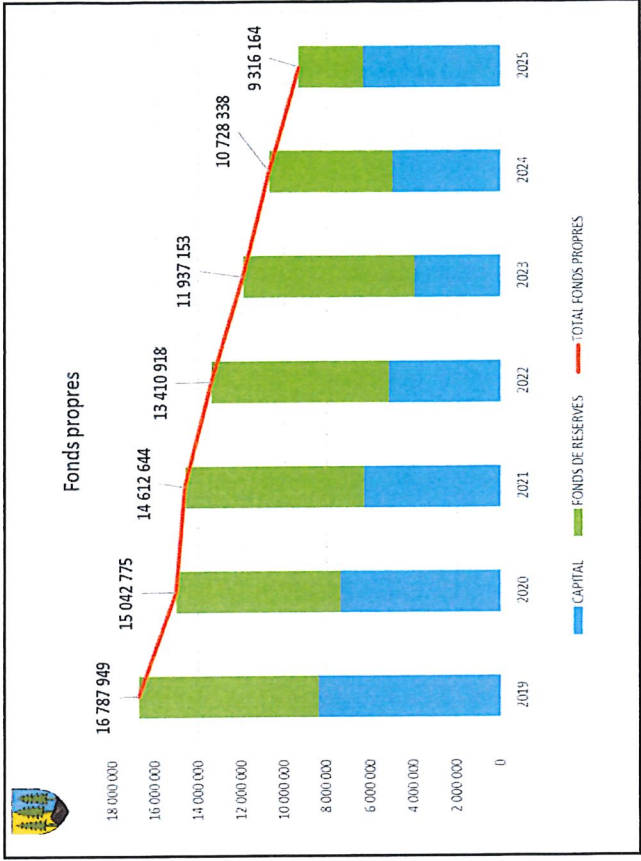
DETERMINATION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT				
	Année 2025	Année 2024	Année 2023	
Résultat du compte de fonctionnement	1 319 804,24	1 015 486,69	-1 163 792,14	
Cumul amortissements	1 532 046,65	1 293 600,00	1 153 633,55	
Patrimoine administratif	909 507	721 200	531 144	
Patrimoine financier	622 540	572 490	572 490	
Fonds et financements spéciaux	-2 731 977,87	-2 224 305,16	-303 973,97	
Attribution	4 233	51	30 692	
Prélèvements	-2 736 210	-2 224 356	-340 666	
Marge brute positive d'autofinancement	119 873,02	84 874,53	-320 132,56	

	SOURCES & EMPLOIS DE FONDS			
	Année 2025		Année 2024	
	SOURCES	EMPLOIS	SOURCES	EMPLOIS
Marge brute positive d'autofinancement par l'exploitation	119 873.02		84 874.53	
Disponibilités	2 074 734.75		1 265 806.14	
Débiteurs et actifs transitoires	657 113.76		180 214.25	
Engagements courants et passifs transitoires	1 310 717.12		1 342 536.86	
Engagement à long terme (emprunts)	500 000.00		3 200 000.00	
Variation des titres et placements	7 250.00		211 288.60	
Investissements du PA et du PA (dépenses)	3 931 646.72		4 778 385.91	
Subventions et participations	261 958.07		1 961 744.95	
Total	4 431 646.72	4 431 646.72	6 512 425.62	6 512 425.62
			5 228 099.91	5 228 099.91





11



12

FONDS DE RESERVE 31.12.2025		
	Fonds de réserve recettes affectées	Autres fonds
Financements spéciaux adduct. eaux usées	462 677.29	
Travaux égouts	515 443.19	
Fonds de reboisement communal	0.00	
Fonds de taxes de séjour	25 385.37	
Fonds réserve déchets	150 219.16	
Fonds pour facture sociale + péréquation		0.00
Fonds de réserve générale		0.00
Fonds de rénovation des bâtiments		439 949.20
Fonds pour investissements et travaux en cours et futurs		1 400 000.00
Fonds construction 2 courts de tennis		1 827.49
	1 153 725.01	1 841 776.69
		2 995 501.70
Capital		
		6 320 662.18
Total Fonds Propres		9 316 163.88



CYBER+SAFE

Certificat

L'Association Suisse pour le Label de Cybersécurité atteste que l'organisation désignée ci-après a répondu avec succès aux exigences du Label Cyber-Safe (V3.0):

Administration communale de Mies

L'organisation a atteint le niveau de sécurité requis en matière de mesures organisationnelles, d'infrastructure informatique et de compétences humaines.

Le Label Cyber-Safe récompense les organisations qui ont mis en place une gestion responsable de la cybersécurité. Il témoigne d'une approche proactive des risques informatiques et atteste de la mise en œuvre des mesures concrètes exigées par le Label.

Le Président
Nicolas Guerin



Le Secrétaire général
Christophe Huet



www.cyber-safe.ch

Valable jusqu'au 26 mai 2028
Date d'émission: 27 mai 2026



Merci de votre attention

ANNEXE 1 : Assemblée du Conseil communal du 18 juin 2026

REMERCIEMENTS à Madame Stéphanie EMERY

Je voudrais remercier Stéphanie pour le travail accompli pendant ces 15 années en tant que municipale. Nous connaissons tous son organisation des sorties des aînés, les repas de Noël et sa bataille avec le canton pendant 9 ans pour la construction de la piscine patinoire. Mais nous connaissons moins le travail accompli au sein de l'APEJ.

Lorsque Stéphanie reprend AJET (réseau d'accueil de jour des enfants) elle entreprend tout de suite une réforme de celle-ci

- AJET devient l'APEJ (Association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte) pour reprendre et élargir ces missions, intégrant :
 - l'enseignement obligatoire (degrés 1 à 11 Harmos),
 - l'accueil de jour,
 - des structures d'intérêt public (bibliothèque, ludothèque, centre de jeunes, travail social de proximité).
- L'APEJ consolide son rôle d'**association intercommunale** avec les 9 communes qui forment Terre Sainte (Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans, Founex, Mies, Tannay).
- Elle met en œuvre les nouvelles bases légales de :
 - LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants, 2006),
 - LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire, 2011).
- développe progressivement les structures d'accueil collectif et familial.

Entre 2015–2020 il y a une expansion et professionnalisation de l'APEJ

Cette phase est marquée par :

- une **augmentation de la demande** en accueil préscolaire et parascolaire, liée à la croissance démographique de Terre Sainte ;
- la structuration des services :
 - accueil collectif préscolaire,
 - accueil parascolaire primaire,
 - accueil familial de jour,
 - structures à temps d'ouverture restreinte (TOR).
 - Accueil vacances
- le renforcement des services publics :
 - centre de loisirs,
 - centre des jeunes,
 - travail social de proximité.

L'APEJ devient un **acteur central** de la vie éducative et sociale de Terre Sainte

L'APEJ gère aujourd'hui en Terre Sainte, 5 crèches du réseau [Les Coppalines](#), [La Poussinière](#), [Les Petits Lutins](#), [Easy Kids](#) et [Floréal](#) ;

7 UAPE sur la page dédiée,
l'accueil en milieu familial,
l'accueil vacances

la bibliothèque, la ludothèque et le centre des jeunes. Passant de 30 employés lorsque Stéphanie a repris à 220 aujourd'hui.

En résumé, l'APEJ est devenue une **institution intercommunale complète**, couvrant l'ensemble du parcours éducatif et social des enfants et jeunes de Terre Sainte, avec une croissance continue de ses missions, de ses infrastructures et de son rôle stratégique.

Merci beaucoup Stéphanie. Tu peux partir en retraite bien méritée.

Conchi STEVENS

Discours de fin de législature 2021-2026**Thomas CHEVALIER – Secrétaire du Conseil communal**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, les Conseillers communaux, les membres de l'administration et du public,

Ce soir marque pour moi la fin d'une belle aventure de cinq années au service du Conseil communal.

Au fil de cette législature, j'ai eu le privilège d'assister à vos séances, d'observer les débats, les réflexions et les décisions qui contribuent à faire vivre notre commune. Même si nos rencontres n'avaient lieu que quelques fois par année, elles m'ont permis de mesurer l'engagement que chacune et chacun consacre à notre collectivité.

Je remercie l'ensemble des membres du Conseil communal pour la confiance qu'ils m'ont accordée durant ces cinq années, ainsi que la Municipalité pour la qualité des relations et des échanges que nous avons entretenus tout au long de cette législature.

J'adresse un remerciement tout particulier à notre Président, Jean-Louis Philippin.

Jean-Louis, j'ai toujours pu compter sur ta disponibilité, ta gentillesse et tes précieux conseils, qui ont grandement facilité l'exercice de ma fonction. Je te remercie sincèrement pour ton soutien constant et pour la confiance que tu m'as accordée. C'était un réel plaisir de travailler avec toi tout au long de cette législature.

Elle est absente ce soir mais je remercie également Cornelia Gallay pour son professionnalisme, sa disponibilité et la qualité de notre collaboration durant une grande partie de ces cinq années.

Merci à Anne-France Bischoff, qui a repris le flambeau avec engagement et efficacité. Merci également à Manuela Rabunal, notre boursière communale. Même si nous n'avons pas eu l'occasion de collaborer directement, elle a toujours contribué à la qualité des échanges entre la Municipalité et le Conseil.

Je tiens aussi à saluer Emmanuel Mercier et les employés communaux pour leur travail souvent discret mais indispensable, grâce auquel avons toujours pu nous rencontrer dans les meilleures conditions.

Enfin, je souhaite la bienvenue et beaucoup de succès à Cynthia Albisetti, qui reprend aujourd'hui cette fonction. Je lui souhaite beaucoup de satisfaction dans cette nouvelle activité et me réjouis de savoir le secrétariat du Conseil communal entre de bonnes mains.

Je garderai de cette expérience de très beaux souvenirs, de belles rencontres et une meilleure compréhension de la richesse, et parfois de la complexité, de la démocratie locale.

On dit souvent que le secrétaire est celui qui écrit l'histoire sans être sur la photo. Pendant cinq ans, j'ai eu la chance d'observer cette histoire de près. Merci de m'avoir permis d'en être le témoin privilégié.

Je vous souhaite à toutes et à tous beaucoup de succès pour la suite de vos travaux et pour les projets et défis à venir.

Merci.

Thomas CHEVALIER

Discours de Stéphanie Emery

Conseil communal de Mies le 18.06.2026

J'ai beaucoup d'émotions ce soir, partagée entre la joie de retrouver ma liberté et la tristesse de quitter le monde qui a été le mien durant ces 15 dernières années. Je me souviens encore, il y a exactement 15 ans, quand j'étais assise dans les rangs des spectateurs, au fond de la salle, et que Patrice, Paola, Ariane et Jean-Louis faisaient leurs discours d'adieu. J'étais tétanisée par le fait qu'au prochain Conseil, c'est moi qui serai assise devant vous et devoir prendre la parole... Et voilà que je la prends déjà pour la dernière fois et que je vous fais mon discours de départ.

Ce furent 15 années extraordinaires pour moi. Riches et variées, remplies de défis, de loin pas toujours faciles, mais toujours prenantes et passionnantes. Comme tout ou toute municipal/e, j'ai énormément appris, sur le tas, comme il n'y a pas de formation pour cette fonction, pourtant exigeante. Ce fut également une aventure humaine très riche. J'ai eu la chance de pouvoir travailler et côtoyer tellement de personnes, que ce soit dans la commune ou au sein de toute la TS. J'ai dû sortir, souvent, de ma zone de confort et livrer de nombreux combats, mais n'est-ce pas dans l'adversité qu'on devient créatif et qu'on ressort grandit ? Je suis infiniment reconnaissante d'avoir pu vivre cette aventure exceptionnelle et je ne peux que vous encourager à vous lancer dans la course lors d'une prochaine législature.

Au sein de ce Conseil, je n'ai pas eu beaucoup de préavis à défendre, mon dicastère se déroulant principalement dans l'intercommunalité. Sur Mies, j'ai eu la chance de n'avoir que des sujets légers et sympas, comme :

- Les entretiens de naturalisations les 10 premières années
- La responsabilité du Myarolan
- La sortie et le Noël des aînés que j'ai toujours beaucoup appréciés
- Le Noël des enfants, l'accueil des nouveaux habitants, des nouveaux bourgeois et des jeunes majoritaires, le cinéma sous les étoiles, l'organisation du 1^{er} août et j'en passe
- La culture, en siégeant dans la commission culturelle de TS et le comité de direction du Conservatoire de musique de TS et environs
- Depuis le départ de Guy, la gestion du port, sujet qui me tient particulièrement à cœur
- Et j'en oublie sûrement quelques-uns...

Dans l'intercommunalité, c'était une tout autre histoire, principalement en tant que Présidente de l'AJET puis de l'APEJ depuis 10 ans et Présidente du comité de pilotage de la piscine-patinoire depuis 13 ans.

En ce qui concerne la piscine-patinoire, vous avez suivi l'évolution de loin, avec les hauts et les bas que nous avons traversés et comme je vous l'ai déjà dit lors du dernier Conseil, je vous suis très reconnaissante de votre soutien et de la confiance que vous m'avez toujours accordée. Vraiment, un très chaleureux merci !

En ce qui concerne, l'Ajet, l'Ascot, Arsco et le Cescot, je vous en ai moins parlé, mais avec l'évolution démographique et surtout le changement sociétal que nous avons vécu ces 20 dernières années, ce fut un sacré challenge. En effet, aujourd'hui, dans près de 90% des familles les parents travaillent tous les deux.

Quand je suis arrivée en 2011, nous n'avions pas d'employés à l'Ascot et seulement 30 personnes à l'AJET (des éducateurs principalement et une secrétaire à temps partiel, pour le reste ce sont nos prédécesseurs, dont Paola Mascali, qui faisaient tout le travail) et nous gérons alors 7 uape.

Aujourd'hui l'APEJ représente 230 employés et nous sommes responsables de :

- 7 uape toujours, mais on a doublé le nombre de places (663)
- 5 crèches avec l'ouverture d'une nouvelle structure à Tannay au mois d'août (210 places)
- Un réseau d'accueillantes en milieu familial
- Un centre de jeunes
- Une travailleuse sociale de proximité
- Une bibliothèque publique
- Une ludothèque
- Et nous avons surtout une direction opérationnelle professionnelle et très compétente que tous les réseaux du canton nous envient.

En 2011, nos collègues nous appelaient les Mamies des écoles. En 2026, ChatGPT écrit que l'APEJ est le plus gros employeur en TS...

Durant mon mandat de Présidente, je suis fière d'avoir réussi à adapter la gestion de l'accueil de jour à son évolution fulgurante, en en restructurant complètement l'administration en 2018, mais aussi en créant l'APEJ en 2021, association qui regroupe depuis l'école et l'accueil de jour, que du bénéfice pour toutes les parties, que ce soit pour les élèves, les familles, les directions des écoles ou encore pour les communes.

J'aimerais en profiter pour remercier mes collègues. Pierre-Alain, avec qui je travaille depuis 15 ans, Claude et Salvatore qui partagent nos lundis matins depuis 10 ans et Stéphanie depuis maintenant 1 an et demi. Ce n'était pas toujours facile, surtout en tant que seule femme pendant très longtemps, mais je crois qu'on peut dire que le respect et la confiance mutuels étaient présents et qu'on a formé une équipe efficace et unie tout au long de ces années.

Pour terminer, un immense merci à vous tous, de m'avoir élue dans un premier temps, mais surtout de m'avoir accordé votre confiance et soutenue dans la bienveillance tout au long de ces années. Je me réjouis de la vie qui m'attend, mais vous allez aussi me manquer, j'en suis sûre !

Stéphanie Emery